

Services-établissements et dispositifs	objectifs	publics	agrément	professionnels	financements	limites
SAD	Aide à l'entretien de l'environnement Aide à la personne dans les gestes de la vie quotidienne	Personnes âgées Personnes dépendantes	Autorisation du CD pour la prise en charge de l'entretien de l'environnement	« Aides à domicile »	Par le CD : APA pour les personnes en Gir 1 à 4 et Caisses de retraite pour les personnes en Gir 5 et 6. Les aides des caisses de retraite sont facteurs de l'âge des personnes, de leur situation d'isolement et d'un plafond de ressources	Les personnes doivent faire leur demande. Souvent des demandes qui arrivent très tardivement avec des personnes en situation très complexe.
	Aide à la personne dans les gestes de la vie quotidienne	Personnes dépendantes	Agrément qualité par la préfecture et la Direccte pour les prestations d'aide à la personne	Auxiliaire de vie sociale		
SSIAD	Dispense de soins à domicile. Actes qui ne peuvent être réalisés que par des professionnels de santé	Personnes dont l'état de santé nécessitent au moins 5 passages par semaine, en deçà c'est un cabinet en soins infirmiers libéral qui les assure.	Régime d'autorisation ARS après appel à projet	Une infirmière coordinatrice et une équipe d'aides-soignantes	ARS pour la dotation en soins L'usager pour les soins reçus, (carte vitale et remboursement par la CPAM et mutuelle)	Souvent le public relevant de SSIAD a besoin également d'aide à la vie quotidienne et à l'entretien de son environnement.
SPASAD (service polyvalent de soins et d'aides à domicile)	Soins et aide à domicile	Idem SSIAD et SAD	Autorisation CD* Agrément qualité Régime d'autorisation ARS : appel à projet	Infirmière coordinatrice et professionnels de l'aide à domicile et équipe aides-soignants	Complexe car triple et nécessite malgré une activité globale le financement d'un tel service se fait en fonction des actes. Très complexe	Grande complexité de gestion
Foyer-logement	Accueil de personnes âgées autonomes qui vivent, seules ou en couples, dans des appartements (1à 2 pièces) aménagés, Le foyer-logement propose des espaces communs pour les activités d'animation et éventuellement de restauration	Personnes âgées autonomes	La plupart des foyers logements n'ont pas d'agrément spécifique si tel est le cas cela devient des EHPA et donc des ESMS	Une responsable, un secrétariat, une personne pour l'entretien et éventuellement un animateur	Usager direct avec des aides sous forme d'APL et l'AL Si besoins de services supplémentaires ou de soins : paiement direct des prestations avec les aides en conséquence	Des structures développées dans les années 70, vétustes et ne correspondant plus aux normes et besoins actuels de confort (chauffage) Il n'y a pas de moyens dégagés pour l'engagement des travaux et pourtant ces foyers correspondent à des besoins d'un public autonome ou faiblement dépendants et évite l'isolement des personnes âgées. En milieu rural MARPA sont financés par les MSA.
EHPA	Idem mais relève de la législation des ESMS. Loi 2002-2	Personnes âgées autonomes et – de 10% de l'effectif en Gir 1à 2	Normalement autorisé par les CD	Un responsable coordinateur de site Secrétariat, personnel entretien animateur Personnel social pour suivi des usagers conformément à la législation des ESMS	Usager pour loyer et charges avec aide APL ou AL. Financement CD très faible pour le suivi médico-social ~5000à€/an. Ne couvre pas les frais.	Problème de financement mais bonne solution intermédiaire. problème de la prise en charge des 10 % d'usager en Gir1 et 2 Nécessité d'articulation avec EHPAD et SSIAD
Résidence-sénior ou résidence-service	Hébergement des personnes âgées autonomes éviter l'isolement social Logement et panier de services à la carte	Personnes âgées autonomes	Aucune autorisation, ni agrément	Un responsable de site Un concierge Et selon le cas Organismes ou association proposant des services en fonction de la demande, ou encore de l'animation	Uniquement par l'usager loyer et charges - achat de service avec ou non aides ou APA	L'espoir d'un or gris qui fond.... Promoteur privé: coût très élevé. Offre surestimée par rapport au marché réel. Ne concerne qu'un public à très hauts revenus. Si la résidence est gérée par un bailleur social les loyers pourraient être mieux encadrés mais l'accès par l'âge peut constituer une mesure discriminatoire

Services-établissements et dispositifs	objectifs	publics	agrément	professionnels	financements	limites
EHPAD	Hébergement et soins à la personne âgée Accompagnement souvent dans tous les actes de la vie quotidienne Services évolutifs en fonction des degrés de dépendance notamment psychique Certaines places réservées à l'accueil temporaire : répit	Personnes plus ou peu autonomes	Régime des autorisations : appels à projet	Directeur Personnel administratif Logistique Aides-soignants, AMP, ASG Infirmier coordinateur Médecin coordinateur Ou médecin salarié paramédicaux	Tarif hébergement si un certain nombre de place sont destinées aux personnes relevant de l'aide sociale : tarif fixé par le CD Si but lucratif, pas de places pour les personnes relevant de l'aide sociale : tarif fixé librement Tarif dépendance fixé par le CD et financé par l'APA, vari selon le GMP. APA versée directement à la structure. Tarif soins : fixé par l'ARS et versé à l'établissement par l'assurance maladie Ce qui reste à la charge de l'utilisateur : tarif hébergement et tarif dépendance des GIR 5 et 6 cela représente ~50 % du budget d'un EHPAD	Etablissement qui affiche de plus en plus une vocation sanitaire du fait du public accueilli. Problème de coût et de financement. Des besoins en augmentation et des financements qui stagnent.
Accueil temporaire	Répit pour les aidants Au sein d'un EHPAD	Personnes âgées souvent dépendantes	idem	idem	idem	Problème de gestion Le temporaire qui dure ou qui devient transitionnel à l'accueil à temps complet
Accueil ou centre de jour	Rompre l'isolement social	Personnes âgées	sans	Un animateur	Commune	Peu développé
Accueil de jour	Prise en charge médico-sociale des personnes âgées présentant une dépendance psychique	Personnes âgées avec dépendance psychique	ARS, appel à projet	Personnel de soins, médecins, paramédicaux et psychologues	Idem EHPAD	
Accueil familial	Accueil de personnes âgées par des particuliers chez eux	Personnes âgées	Agrément par le Président du CD		Rémunération par l'utilisateur Rémunération journalière pour l'accueil et l'hébergement >2smic horaire/jour et inférieur à un plafond fixé par chaque CD Frais d'entretien >2smic horaire par jour et <5 smic horaire par jour. L'APA peut intervenir pour couvrir en partie les frais d'entretien selon le niveau de dépendance de la personne	Difficulté d'un suivi et qualité des accueillants. Problème pour les personnes très dépendantes Risque d'épuisement des accueillants.
Autres expérimentations Balluchonnage	Répit pour aidants	Personnes âgées dépendantes		AVS	CD APA ou usager	Evite la rupture de vie pour la personne âgée Ponctuel Caractère expérimental